

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

COMMUNIQUE

CAMPAGNE DE PECHE COMMERCIALE AUX GRANDS MIGRATEURS HALIEUTIQUES DANS LES EAUX SOUS JURIDICTION ALGERIENNE

L'ensemble des personnes physiques ou morales de droit algérien ou étranger, intéressé par la campagne de pêche commerciale aux grands migrateurs halieutiques au titre de l'exercice 2008, sont invités à se rapprocher du Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques afin de déposer le dossier réglementaire, tel que défini par l'article 03 du décret exécutif n°06-367 du 26 Ramadhan 1427 correspondant au 19 octobre 2006 (journal officiel n°66 du 22-10-2006) et devant comporter en quatre exemplaires, les documents suivants :

- Une demande écrite de l'armateur ;
- Les éléments d'individualisation du ou des navires à mettre en exploitation ;
- Une attestation officielle d'armateur délivrée par le pays d'origine ;
- Les caractéristiques techniques des engins de pêche à utiliser ;
- Une liste de l'équipage à embarquer ;
- Un document justifiant l'accord préalable de l'Etat du pavillon, visé par les autorités compétentes.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2008.

MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Rue des quatre canons- Alger- Algérie

Tél : 00 213 43 39 39

Fax : 00 213 43 39 38

Web site : [http:// www.mpeche.gov.dz](http://www.mpeche.gov.dz)

